



Le prêt de matériel de communication d'ALIS s'ouvre à d'autres pathologies

Depuis sa création, **ALIS (Association du Locked-In Syndrome)** accompagne les personnes atteintes du LIS par un soutien psychologique, social et technique. Parmi ses actions, le **prêt gratuit de matériel de communication**, en particulier des tablettes numériques à commande oculaire, qui permet aux patients de rester en lien avec leur entourage, souvent en attendant une prise en charge pérenne par des organismes publics.

Aujourd'hui, ALIS élargit cet accompagnement.

Tout en continuant à prioriser les personnes atteintes du LIS, l'association propose désormais, lorsque son stock le permet, de **prêter du matériel à des patients présentant des handicaps de communication similaires**, liés à d'autres pathologies telles que la **SLA (maladie de Charcot)**, le **syndrome de Guillain-Barré**, certaines tumeurs cérébrales ou autres atteintes neurologiques ou traumatiques.

Cette initiative répond à une **demande croissante de personnes confrontées à la paralysie et au mutisme**, pour lesquelles il n'existe pas toujours de solution adaptée ailleurs.

L'objectif reste le même : **permettre à chacun de rester en lien avec ses proches et ses soignants grâce à une technologie humaine et accessible**.



La personne atteinte du LIS voit tout, entend tout, comprend tout mais ne peut plus ni bouger ni parler et communique par un **code alphabétique adapté fondé sur le regard ou les clignements de paupières**.

Procédure de prêt pour les patients non-LIS :

Qui peut faire la demande ? Seul un soignant (ergothérapeute, orthophoniste ou référent connaissant le matériel) peut solliciter ALIS.

Étapes :

1. **Évaluation des capacités oculaires** : contactez un représentant Smartbox (hello@thinksmartbox.fr) ou Cenomy by TobiiDynavox (service.commercial@cenomy.com)
2. **Demande auprès d'ALIS** (materiel@alis-asso.fr / 07 82 22 31 12)

Cas particuliers : S'il existe un service de prêt gratuit en lien avec la pathologie du patient (SLA, Myopathie) nous vous demandons de les interroger préalablement.

- SLA : contacter d'abord le service de prêt ARSLA (c.barriere@arsla.fr). En cas de refus, transmettre la notification à ALIS.
- Autres pathologies : contacter ALIS directement.

Conditions : cotisation annuelle ALIS obligatoire (min. 35 €) et transport à la charge de l'emprunteur (ex. tablette + pied : 200-250 € selon destination).

À PROPOS D'ALIS

Fondée en 1997 par Jean-Dominique Bauby, journaliste et auteur du best-seller *Le Scaphandre et le Papillon*, ALIS accompagne les personnes atteintes du locked-in syndrome (LIS) et leurs familles depuis près de 30 ans, en soutenant leur projet de vie et en mettant à disposition du matériel de communication adapté. Déclarée d'utilité publique en 2016, l'association œuvre pour « décadenasser le scaphandre » dans lequel sont enfermées les personnes touchées par cette pathologie. Actuellement, plus de 500 Français vivent avec le LIS. Cette pathologie n'est pas une maladie dégénérative et l'espérance de vie n'est pas limitée.

CONTACT PRESSE

Florence CORNU – Directrice ALIS - florence.corну.alis@gmail.com – 06 10 91 92 70

ALIS – Association du Locked-In Syndrome

245 Boulevard Jean Jaurès – 92100 Boulogne-Billancourt - www.alis-asso.fr - contact@alis-asso.fr – 07 82 22 31 12